



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DU NORD

Bilan des Emissions de Gaz à effet de Serre 2012  
de la préfecture du Nord  
(BEGES)

## Sommaire

Cadre général : .....	3
1 – Description de la personne morale concernée .....	4
2 - Description des périmètres organisationnels retenus : .....	4
2.1 - Description des sources d'émission retenues.....	4
2.2 – Les postes exclus du BEGES .....	4
2.3 – Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie .....	5
2.3.1. – Liste des sites inclus dans le BEGES.....	5
2.3.2 – Méthodologie d'élaboration du BEGES .....	5
3 – Année de reporting de l'exercice et année de référence.....	5
3.1 – Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste .....	6
3.2 – Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO2.....	9
4 – La diffusion du BEGES.....	9
5 – Synthèse des actions envisagées .....	9

## **Cadre général :**

Conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, tous les services de l'Etat sont tenus de réaliser, tous les trois ans un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) ainsi qu'une synthèse des actions envisagées afin de réduire leurs émissions.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble du territoire et implique les services centraux et déconcentrés.

Le BEGES est un outil qui permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre des différents postes émetteurs d'un site tels que la consommation énergétique, les déplacements, ...

Contrairement à une valeur monétaire, l'indicateur CO2 est un indicateur constant qui décrit les activités réelles d'un site. Cela permet de cibler les postes les plus émetteurs et de constater les efforts réalisés au cours du temps.

L'objectif est ensuite de définir des actions ayant pour finalité de réduire les émissions afin de répondre à l'objectif national fixé dans la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) du 13 juillet 2005 de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Cet objectif a été réaffirmé dans la loi Grenelle I.

Par ailleurs, la France s'est engagée sur des objectifs climatiques visant d'ici **2020** à :

- porter à **20 %** la part des renouvelables dans les énergies consommées ;
- améliorer de **20 %** l'efficacité énergétique ;
- réduire de **20 %** les émissions de GES par rapport à 1990.

Les actions à mettre en œuvre s'inscrivent dans une démarche de développement durable à court et moyen terme. Elles viseront à limiter l'impact des activités de l'ensemble des sites sur le réchauffement climatique et à maîtriser la dépendance des services à l'utilisation des matières fossiles.

## **1 – Description de la personne morale concernée**

Raison sociale : Préfecture du Nord

Code SIREN : 175 900 018

Adresse : 12 rue Jean sans Peur 59039 Lille cedex

### **Description sommaire de l'activité :**

Le préfet de département s'appuie sur les services de la préfecture pour l'exercice des nombreuses missions qui entrent dans le champ de ses compétences, à savoir notamment la délivrance des titres réglementaires, l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités locales, l'organisation des élections et la mise en oeuvre de nombreuses politiques à caractère interministériel.

Le BEGES a été réalisé par la correspondante développement durable, après une formation de deux jours sur le logiciel Bilan Carbone.

Le temps passé à la réalisation du bilan (collecte, constitution du fichier, réalisation) est estimé à 8 jours.

## **2 - Description des périmètres organisationnels retenus :**

### **2.1 - Description des sources d'émission retenues**

Le tableau ci-dessous synthétise les catégories et postes d'émissions retenus.

Catégorie d'émission	N°	Poste d'émission	Sources d'émission
Scope 1 : émissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion de gaz et de fioul dans une chaudière fixe contrôlée par la préfecture
	2	Emission directes des sources mobiles à moteur thermique	Déplacements des sources mobiles contrôlées par la préfecture telles que :  Les véhicules de service Les véhicules de fonction
Scope 2 : émissions indirectes de GES à énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Consommation électrique des sites induisant les sources d'émissions liées à la production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur ou de chaleur	Consommation de vapeur, de chaleur ou de froid, des sites, induisant les sources d'émission liées à la production du fluide, son transport et sa distribution.

### **2.2 – Les postes exclus du BEGES**

Pour le premier exercice de bilan des émissions de gaz à effet de serre, les postes d'émissions du SCOPE 3 : « autres émissions indirectes de GES » ont été exclus du champ d'étude. Conformément à l'article R.229-47 du code de l'environnement, le champ obligatoire se limite aux périmètres opérationnels 1 « Emissions directes de GES » et 2 « Emissions indirectes de GES ».

Cela a permis de se concentrer davantage sur la collecte des données des SCOPE 1 et 2 et ainsi d'obtenir des résultats pertinents dans les délais impartis.

Par ailleurs, les postes d'émissions 3 « Emissions directes des procédés hors énergie » et 5 « Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) » du SCOPE 1 ne sont pas pertinents au regard des activités de la préfecture et n'apparaissent donc pas dans les résultats finaux.

## **2.3 – Présentation des sites inclus dans le BEGES et de la méthodologie**

### **2.3.1. – Liste des sites inclus dans le BEGES**

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'agents occupant les différents sites de la préfecture et des sous-préfectures en 2012, retenus pour le bilan.

Nom du site	Effectifs 2012
Site Scrive, 12 rue Jean sans Peur + 99 Bd de la Liberté - Lille	493
Site Giélee, 2 rue Jacquemars Giélee - Lille	74
Restaurant administratif, 12 rue Jean sans Peur - Lille	6
Conciergerie, 12 rue Jean sans Peur - Lille	2
Résidence PPDS, rue Royale - Lille	2
Résidence SGAR, 230 rue Nationale - Lille	2
Résidence PDEC, avenue de la République - Lambersart	2
Sous-préfecture d'Avesnes site Gossuin	28
Sous-préfecture d'Avesnes site Fourmies	13
Sous-préfecture de Valenciennes Notre Dame concierge	2
Sous-préfecture de Valenciennes avenue Dentellières	24
Sous-préfecture de Valenciennes rue Capron	39
Sous-préfecture de Dunkerque 29 rue Thiers	8
Sous-préfecture de Dunkerque 27 rue Thiers	58
Sous-préfecture de Douai av de la République	46
Sous-préfecture Cambrai place Fénelon	25
Sous-préfecture de Cambrai site Mortier	10
Sous-préfecture d'Avesnes résidence	2

### **2.3.2 – Méthodologie d'élaboration du BEGES**

Toutes les données brutes intégrées dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre sont des données réelles issues de relevés de consommation.

## **3 – Année de reporting de l'exercice et année de référence**

Année de reporting : 2012

Année de référence : 2013

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan d'émissions de GES. L'année de référence correspond à l'année du premier bilan GES.

L'année 2013 est l'année pour laquelle la préfecture du Nord a réalisé son premier bilan.

### **3.1 – Présentation des émissions de gaz à effet de serre par poste**

Le département du Nord a émis 762 TCO<sup>2</sup> en 2012.

#### **Tableau synthétique des émissions directes (SCOPE 1) et indirectes (SCOPE 2)**

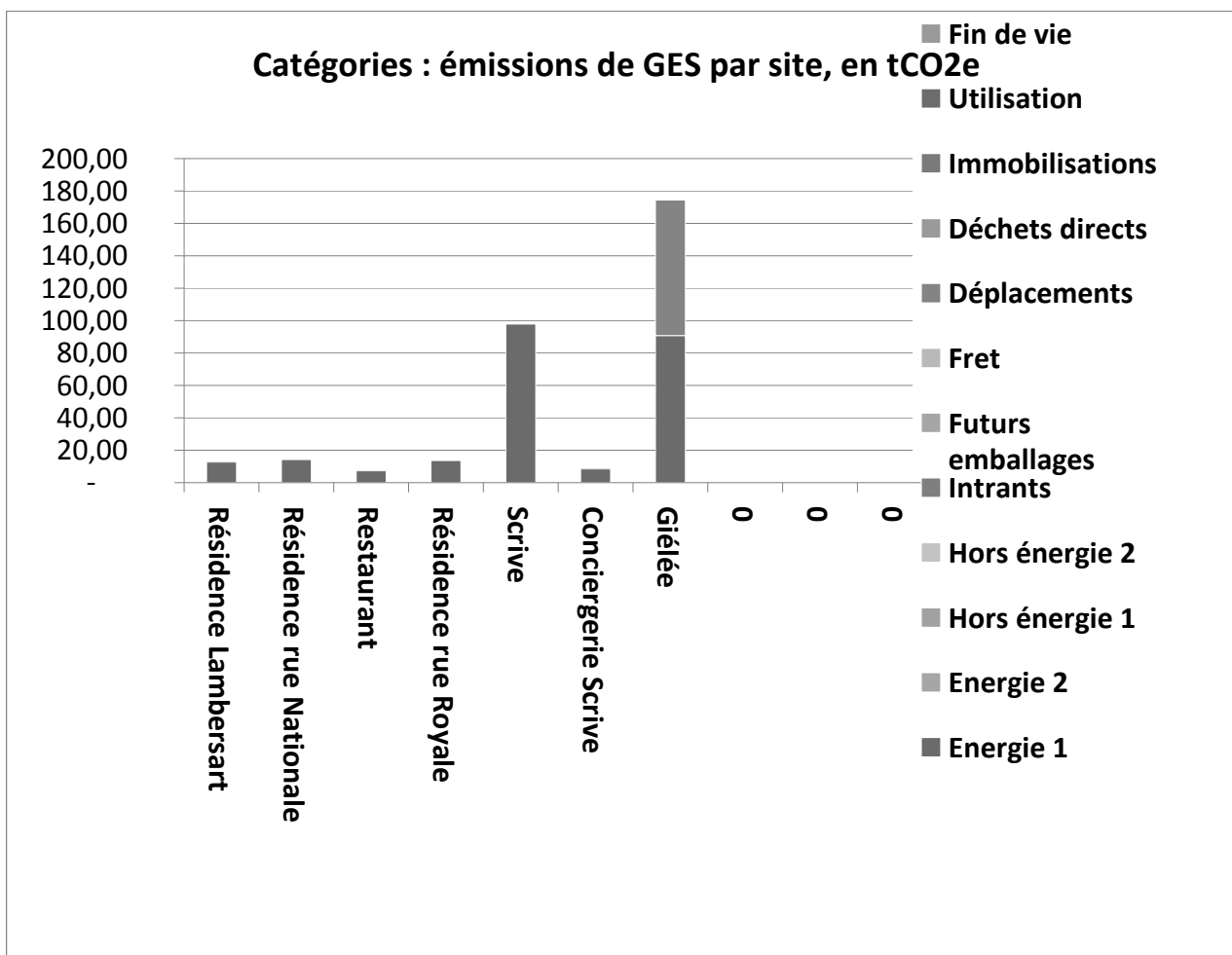
		Emissions GES (en tonnes)					
		Année de référence (et année du premier bilan)					
Catégories d'émissions	Postes d'émissions	CO2 (tonnes)	CH4 (tonnes)	N2O (tonnes)	Autre Gaz (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2b (Tonnes)
Emissions directes de GES	1	463	0	0	0	463	0
	2	103	0	0	0	103	0
	3	0	0	0	0	0	0
	4	0	0	0	0	0	0
	5	0	0	0	0	0	0
	Sous total		566	0	0	0	566
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	196	0	0	0	196	0
	7	0	0	0	0	0	0
	Sous-total		196	0	0	0	196

## Représentations graphiques des émissions de la préfecture en TeCO2 par site

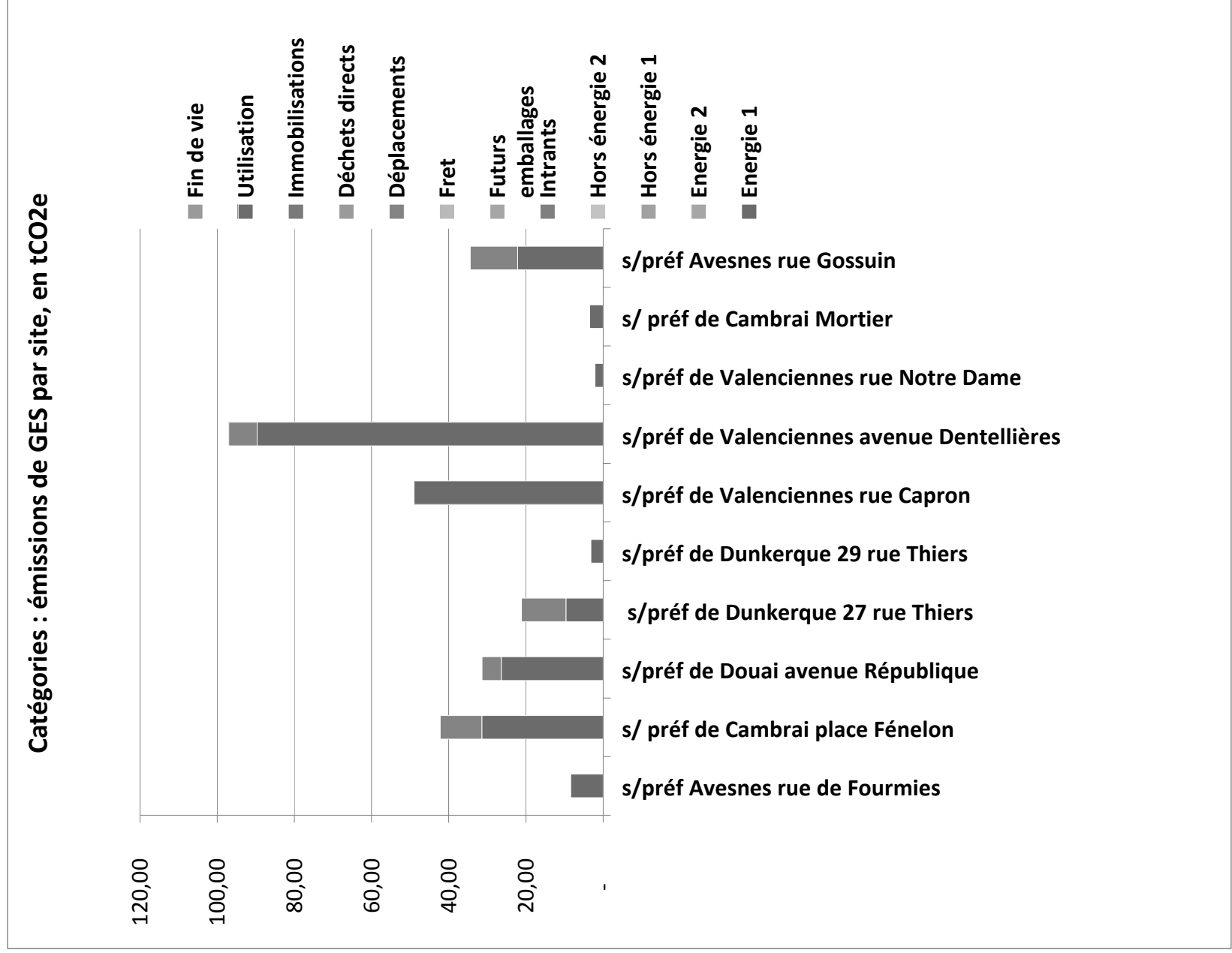
« L'Energie 1 » correspond aux consommations de combustibles pour le chauffage (gaz, fuel, vapeur d'eau et de froid), et à l'électricité, et notamment :

- Les émissions directes des sources fixes de combustion, à savoir émissions liées aux installations de combustion (chaudières) alimentées en fuel et en gaz ;
- Les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique, à savoir les émissions liées à la consommation de carburant pour la flotte de véhicules ;
- Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité à savoir les consommations liées à l'éclairage, aux équipements électriques, outillage....

Pour les sites de Lille :



Pour les sites des sous-préfectures :





### **3.2 – Les autres émissions indirectes de GES, quantifiées séparément par poste en équivalent CO2**

Le SCOPE 3 n'a pas été réalisé.

### **4 – La diffusion du BEGES**

Site internet où est diffusé le BEGES : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

### **5 – Synthèse des actions envisagées**

La fixation d'objectifs chiffrés se révèle délicate pour un premier bilan.

Tableau des actions envisagées :

<b>Sources d'émissions</b>	<b>Actions envisagées</b>
Chauffage	Un état des lieux des installations de chauffage dans les sous-préfectures sera réalisé sur les prochains exercices. Les installations les plus vétustes feront l'objet d'audit proposé au financement du BOP 309.
Electricité	Remplacement du parc d'halogènes. Installation de détecteurs de présence aux endroits opportuns et notamment dans les sanitaires.
Déplacements	Révision du site de réservation des véhicules Acquisition de vélos électriques Acquisition de véhicules hybrides
Matériels informatiques	Paramétrage par défaut des imprimantes en R/V et noir et blanc Rationalisation du parc (volume et marques)
Fournitures de bureau	Instauration de commandes mensuelles ou bi-mensuelles
Communication	Création d'une rubrique « Développement durable » dans « Pref'en Ligne »